



N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quinze**

Le **deux avril à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.

M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.

Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.

Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. Mme MERLE.

M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN.

Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

**DATE DE
CONVOCAION
27 MARS 2015**

**DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2015**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 20
VOTANTS : 23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **Mme DUPERROUX. M. TALABARD. Mme PERICHON.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale de l'évaluation des besoins, pour l'année 2015, concernant la signalisation routière et de sécurité.

Le programme est présenté aux Conseillers. Il s'élève à 52 580 Euros H.T.

Monsieur le Maire rappelle que cet investissement, destiné à l'amélioration de la sécurité routière, peut prétendre à une aide du Conseil Général de l'Allier qui a compétence pour répartir le produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme présenté ci-dessus, s'élevant à 52 580 € H.T.,

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, auprès du Conseil Général de l'Allier.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

